

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 21 DECEMBRE 2016 A 19H30**

Présents à la séance : 23

L'An Deux Mil Seize, le **21 DECEMBRE A 19H30**

Extrait affiché le :  
**22 décembre 2016**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoît, Maire.

**6<sup>ème</sup> séance 2016**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO  
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.  
SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,  
Mme PIANT Noëlle, M. TARDIEU François, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M.  
ROMARY Fabrice, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M.  
BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M.  
BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal,  
Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

**Objet** : Instauration d'astreintes  
d'exploitation à des agents de la  
filière technique.

**Absents excusés :**

Mme FLICKER Gisèle  
Mme BOULANGER Annie

**Absents excusés avant donné pouvoir :**

M. CHMIDLIN Stéphane	à	M. GILET Dominique
Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
M. CHARDIN Denis	à	Mme GEROME Line
Mme ANDRÉ Sophie	à	M. DAUTREY Roland

N° 133/2016

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David

Après avis favorable du comité technique, Monsieur Roland  
DAUTREY, Adjoint au Maire, invite le Conseil Municipal à décider de l'instauration d'astreintes  
d'exploitation à mettre en place à partir du 02 janvier 2017 afin de répondre techniquement aux  
demandes urgentes en dehors des heures de travail des services techniques. Ces astreintes  
hebdomadaires d'exploitation seront assurées, à tour de rôle, par les 5 responsables des services  
techniques dont 1 adjoint technique, 2 agents de maîtrise et 2 techniciens ; qui seront indemnisés  
conformément au décret n° 2015-415 du 14 avril 2015.

Le Conseil Municipal, présent et représenté,  
En ayant délibéré,

Décide unanimement de la mise en place d'astreintes d'exploitation  
et de leur indemnisation à partir du 02 janvier 2017 ; conformément au décret n° 2015-415 du 14  
avril 2015.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

